

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Les Budgets Primitifs 2020 seront soumis au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 3 février 2020. Comme en 2019, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée compte 17 budgets pour 2020 : 1 budget principal, et 16 budgets annexes (10 de parcs d'activités, 1 budget pour le Hameau Agricole de Saint-Thibéry, 1 budget Transport, 1 budget Ordures Ménagères, 1 budget Eau, 1 budget Assainissement et 1 budget GEMAPI.

## I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi n°2019-1479 de finances pour 2020 a été adoptée par l'Assemblée nationale du 28 décembre 2019 et publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019.

Pour les EPCI, le projet de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est le fait majeur de la loi de finances 2020.

En effet, la loi de finances pour 2020 va progressivement supprimer, entre 2021 et 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales encore payée en 2020 par la minorité de contribuables les plus aisés. En contrepartie du produit fiscal de TH perdu, les EPCI recevront une quote-part de la TVA nationale.

En 2020, les EPCI n'ont pas la possibilité de faire évoluer leur taux de taxe d'habitation, qui est gelé à son niveau de 2019, et l'actualisation forfaitaire des bases est remplacée par un coefficient fixé à 1,009 pour les seules résidences principales. En revanche, est conservée l'éventuelle augmentation physique des bases (imposition de nouveaux logements ou extensions de logements existants).

Une garantie de ressources est prévue afin que la compensation versée à chaque EPCI ne soit pas inférieure au produit de référence calculé en valeur 2020. Toutefois, le produit net de la TVA n'est pas un impôt modulable, il est fluctuant, à la hausse, mais aussi parfois à la baisse en cas d'année de récession et/ou de stagnation. Cette réforme va enlever de l'autonomie financière à notre agglomération.

Il est prévu une augmentation de 1,2% des bases de foncier bâti.

A périmètre constant, la DGF est stable, ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Accusé de réception en préfecture  
834-243400819-20200203-003167-BF  
Date de télétransmission : 07/02/2020  
Date de réception préfecture : 07/02/2020

Les budgets primitifs 2020 de la C.A. Hérault Méditerranée sont présentés et soumis au vote sans reprise des résultats de l'exercice 2019, et sans reports. Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 13 janvier 2020. Ce débat s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire et a été adopté à l'unanimité des votants.

## II. BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est construit, sans actionner le levier fiscal, en tenant compte d'une augmentation de 0,9% des bases d'imposition TH et de 1,2% des bases de foncier bâti. Notre population est en augmentation de 1 552 habitants en 2020, et est désormais de 80 593 habitants.

Le budget principal 2020 se présente de la façon suivante :

|      |  | FONCTIONNEMENT         |                        |
|------|--|------------------------|------------------------|
|      |  | DEPENSES               | RECETTES               |
| VOTE | Crédits de fonctionnement              | 57 381 144,00 €        | 57 381 144,00 €        |
|      | <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>57 381 144,00 €</b> | <b>57 381 144,00 €</b> |
|      |  | INVESTISSEMENT         |                        |
|      |  | DEPENSES               | RECETTES               |
| VOTE | Crédits d'investissement               | 19 821 430,92 €        | 19 821 430,92 €        |
|      | <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>19 821 430,92 €</b> | <b>19 821 430,92 €</b> |

### II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

*Les évolutions mentionnées ci-dessous, sont calculées par rapport au prévu 2019 (BP+DM).*

#### A. RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 56 181 144 €, soit en hausse de +0,86 %.

**Le chapitre 013 « atténuation de charges »** correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM, qui sont estimés à 90 000 € (agents des postes intercommunales et maladie des agents non titulaires), montant identique à 2019.

**Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses »** s'élève en 2020 à 3 516 708 €, soit en hausse de + 4,53 %. Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, du SICTOM, des budgets annexes Eau, Assainissement et GEMAPI et les remboursements des services communs avec la ville d'Agde. Cette année, est rajouté dans ce chapitre le remboursement des salaires du budget annexe transport.

**Le chapitre 73 « impôts et taxes »** est prévu à 41 942 873 €. Il regroupe le produit fiscal perçu par la CAHM. **Pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition ; les taux d'imposition sont maintenus en 2020, à savoir : CFE = 33,40% ; TH = 10,88% ; FNB = 3,45%.**

Le coefficient de la TASCOT est lui aussi maintenu à 1,20%.

La CAHM n'a pas mis en place de taux pour le Foncier Bâti et l'impact du foncier non bâti est très faible.

Il est important de noter que le chapitre 73 est majoré du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour, estimée à 4,1 M€, est versée par la CAHM à l'EPIC de l'office du tourisme « Cap d'Agde Méditerranée ». De plus, sont prévus les 2 M€ de reversement du budget Annexe des Ordures Ménagères vers le budget principal pour le financement du service encombrants.

**Le chapitre 74 « dotations et participations »** enregistre une hausse de + 0,52%.

Si la DGF devrait se maintenir autour de 8,1 M€ (identique à 2019), les recettes du chapitre 74 sont en légère hausse, du fait notamment d'une compensation TH en augmentation de 90 136 € (1,4 M€), sachant que d'autres postes diminuent (emplois aidés et subventions).

La CAHM sera toujours bénéficiaire du FPIC, comme 60% des ensembles intercommunaux. Du fait de la stagnation globale, il se maintient à 1,1 M€.

**Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** est de 30 170 € et compte essentiellement les recettes des locaux loués.

Et dans le **chapitre 77 « produits exceptionnels »**, qui est estimé à 46 000 € en 2020 sont comptabilisés les remboursements de sinistres et des remboursements divers.

## **B. DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élèvent à 52 681 144 €, soit en augmentation de 0,97 %.

**Le chapitre 011 « charges à caractère général »**, comprenant notamment les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les charges afférentes aux fluides, au carburant, à l'énergie,...s'établit à 8 221 936 €, soit en baisse de 6,14 %. Ce chapitre est en baisse pour répondre à la lettre de cadrage.

En parallèle, la prise des compétences par la CAHM de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, entraîne une prévision de 120 000 € d'étude et 100 000 € pour l'entretien des réseaux existants. Cette prise de compétence n'a pas encore fait l'objet de révision des attributions de compensation (AC). Une CLETC se tiendra au printemps pour évaluer le coût de la prise de cette nouvelle compétence. Les AC seront diminuées et les dépenses correspondantes inscrites au BS 2020.

**Le chapitre 012 « charges de personnel »** est prévu à 18 860 000 €, est en hausse de 3,23 %.

A partir de 2020, il est important de noter que ce chapitre intègre la masse salariale des agents du service Transport jusqu'alors supportée par le budget annexe pour un montant de 120 000 €. Aussi, à périmètre constant la variation est donc corrigée à +2.54 %.

Après l'effort consacré en 2019 sur les moyens humains nécessaires à la réalisation des missions des services techniques de proximité, l'exercice 2020 s'annonce comme une année de maîtrise de la masse salariale.

La prévision 2020 intègre les augmentations réglementaires : évolution annuelle de la valeur du SMIC, application des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations pour l'exercice, évolution des carrières des fonctionnaires avec les avancements d'échelons.

De même, les recrutements effectués en cours d'année 2019 vont peser sur une année pleine.

Enfin, un levier important de la maîtrise de nos dépenses en matière de personnel sera la gestion à la baisse des enveloppes d'heures supplémentaires.

Ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 70 et 74.

**Le chapitre 014 « atténuation de produits »** comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 €), le reversement de fiscalité envers les communes (les attributions de compensation) pour 4 643 180 €, ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'OT communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 4 100 000 €, compensée en recette au chapitre 73. Ce chapitre est stable.

**Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** s'élève à 5 613 682,73 €, soit une hausse de 8,44%.

Ce chapitre comprend essentiellement l'ensemble des subventions aux partenaires :

- centre aquatique : notre participation augmente de 155 181 €, notamment du fait de la délégation de gestion de la piscine de Pézenas à la ville d'Agde en année complète,

- aéroport : + 57 217 €

- la participation au capital social de la SEMOP pour le port fluvial d'Agde et les frais d'études réglementaires pour un montant de 300 000 €.

**Les charges financières inscrites au chapitre 66** s'établissent à 696 330,27 €. Une baisse de 28 000€ des charges financières est constatée grâce à une gestion dynamique de la dette.

**Au chapitre 68**, comme l'an passé, sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 350 000 € : 100 000 € pour le risque de condamnation sur le dossier du Centre Aquatique de l'Archipel, 150 000 € de provision pour assurer un équilibre de la zone d'activités La Capucière à Bessan, et une provision de 100 000 € est inscrite pour les zones d'activités.

La Communauté d'Agglomération souhaite conserver une épargne de gestion conséquente permettant de finaliser le programme d'investissement qui a été engagé et **l'autofinancement (chapitre 023)**, est de 1 500 000 € au BP 2020.

L'épargne brute est de 3 500 000 €, et l'épargne nette de 460 476,08€.

## **II.2. LA DETTE**

Le budget principal a un encours de 29 300 933 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'encours est bien sécurisé, ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La répartition par type de taux est de 62,6% à taux fixe, 33,7% à taux monétaires et 3,7% à taux structurés. La part sur taux monétaires permet de diminuer fortement le coût global de la dette.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec 7 422 000 € d'emprunt. Les emprunts simulés à 3 722 000 € en taux fixe à 1,50% et à 3 700 000 € en euribor 3M (flooré à 0%) + 0,60% sur 20 ans, avec une date de mobilisation au 30 juin 2020 en amortissement trimestriel et linéaire, ne modifient pas la répartition actuelle par type de taux.

## **II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A. DEPENSES**

Les dépenses d'investissement s'établissent à 19 821 430,92 € au BP 2020. Ces nouvelles inscriptions sont essentiellement composées de :

- 15 381 907 € de dépenses d'équipement,
- 3 039 523,92 € de remboursement de capital de la dette.

Les principaux investissements inscrits sont les suivants :

- Amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles : 850 000 € de l'agglo qui génèreront 2 750 000 € d'investissements,
- 2 800 000 € pour la dernière phase de travaux de restauration du Château Laurens, et 200 000 € pour le marché de maîtrise d'œuvre parc et jardin
- 600 000 € pour la finalisation de la construction et l'aménagement des pépinières d'entreprises Gigamed et Gigamed Explore
- 300 000 € pour la desserte en très haut débit des communes, et 342 212 € de recettes,
- 710 000 € pour le programme de renouvellement et la modernisation du matériel et en particulier du parc roulant,
- 1 000 000 € pour l'entretien et la modernisation des parcs d'activités,
- 456 500 € d'acquisitions et de travaux pour la Maison des projets à Agde, financés à 50%,
- 500 000 € de fonds de concours aux communes membres, et 100 000 € pour l'accessibilité des points d'arrêts
- 200 000 € pour le développement du site des métiers d'art,
- 446 200 € de participation aux phases pré-opérationnelle et opérationnelle des travaux d'Aquadomia « 3<sup>ème</sup> tranche des Maillons Nord-Gardirole et Biterrois ».

### **B. RECETTES**

Les recettes réelles d'investissement du BP2020 sont de 14 921 430,92 € et sont essentiellement composées :

- De 6 032 491,75 € de subventions des différents partenaires financiers
- De 1 366 939,17 € du FCTVA
- 7 422 000 € d'emprunt prévisionnel

## **III. BUDGETS ANNEXES**

### **III.1. Budgets Annexes des PAEHM**

#### **Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan**

4,8 M€ de travaux et 200 000 € d'acquisitions sont prévus. La livraison de la ZAC est envisagée au 1<sup>er</sup> semestre 2020, suivi de la poursuite de la commercialisation des lots.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

1 M€ de fin de travaux sont prévus avec une livraison de ce parc début d'année.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

200 000 € d'études sont prévus ainsi que 400 000 € pour les premières acquisitions.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit. Pour 2020, il est prévu 2.9 M€ de travaux de démolition et 180 000 € d'acquisitions foncières.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activité est en fin de commercialisation. Des études et travaux sont envisagés pour régler une problématique hydraulique lors de fortes intempéries.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Le dernier lot ayant été délibéré en décembre 2019, l'année 2020 devrait permettre de réaliser les dernières cessions.

Budget Annexe PAEHM Les Roches Bleues à Saint-Thibéry :

15 000 € de crédits sont prévus sur ce budget.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias.

150 000 € sont inscrits pour le lancement de la ZAC ainsi que 375 000€ pour les premières acquisitions.

**III.2. Budget Annexe EAU**

Les dépenses d'équipement sont estimées à 5 M€. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés en 2020 sur les communes de la CAHM :

- 1,2 M€ de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, y compris les branchements et les compteurs sur les communes de Bessan, Florensac, Pézenas et Pomérols.
- 700 000 € de travaux de renforcement des réseaux d'eau potable avec la mise en œuvre de la sectorisation sur la ville d'Agde.
- 600 000 € de travaux de mise en conformité des têtes de forage sur la commune de Portiragnes et l'équipement du forage de la barquette à Bessan.
- 300 000 € pour débiter les travaux d'extension de réseau d'eau potable afin de raccorder la commune de Portiragnes à la ressource Orb.

L'emprunt est estimé à 2,4 M€.

### **III.3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

Les dépenses d'équipement sont estimées à 5,8 M€. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés sur les communes de la CAHM :

- 200 000€ de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Bessan.
- 1 000 000€ pour la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration Posidonia.
- 500 000€ de réhabilitation des postes de refoulement et réseaux sur les communes d'Agde et de Vias.
- 200 000€ de travaux pour l'extension des réseaux à Agde.
- 500 000€ de travaux de réhabilitation des réseaux sur les communes de Florensac, Montagnac et Pézenas et 110 000€ à Saint Thibéry.
- 400 000€ de travaux pour la création d'un bassin d'orage à Pomerols.

L'emprunt est estimé à 3 M€.

### **III.4. Budget annexe GEMAPI**

En fonctionnement, les dépenses réelles sont de 1,35 M€, avec des charges à caractère général de 854 982 € et 444 400 € de charges de personnel. La première tranche des opérations de restauration et d'entretien du fleuve Hérault sera réalisée en 2020 pour un montant de 342 000 €.

Au niveau de l'investissement, il est prévu près de 2,7 M€ de dépenses d'équipement.

➤ **Protection du littoral** : Les études de maîtrise d'œuvre en vue de préserver du phénomène d'érosion sur le littoral des communes de Portiragnes, Vias et du Grau d'Agde se poursuivent en 2020 afin de programmer les travaux à partir de 2021. Ces études, la préparation des dossiers réglementaires mais aussi les suivis et mesures compensatoires des précédents travaux représentent 640 000 €.

➤ **Cours d'eau** : les études de scénarios d'aménagement pour la lutte contre les inondations sur le bassin-versant de l'Ensigaud et pour la renaturation de la Peyne dans la traversée urbaine de Pézenas seront menées en 2020 pour un montant respectif de 120 000€ et 300 000€. Ces études sont financées à hauteur de 80% par les partenaires.

#### ➤ **Digues : 1.24 M€**

Les suivis réglementaires des systèmes d'endiguement (digue et ouvrages associés comme les stations d'exhaure), à présent confiés au bureau d'études agréé Antéa, se poursuivent ainsi que la préparation des dossiers de classement des ouvrages conformément à l'évolution de la réglementation. Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre et la constitution des dossiers réglementaires sont programmées pour les projets de protection rapprochée de Bessan (420 000 € au total) et de Portiragnes plage (420 000 €). L'analyse multicritère sera lancée concernant la digue de Pézenas, en lien avec le projet de renaturation de la Peyne pour un montant total de 84 000 € ainsi que des travaux d'urgence pour 200 000€. Ces projets sont financés à hauteur de 80% par les partenaires.

### ➤ **Acquisition de matériel technique : 522 000 €**

A la vue de l'accroissement des coûts d'investissement et de fonctionnement, la CAHM proposera en conseil communautaire de voter un produit dédié de 1 800 000 € pour l'année 2020 (identique à celui de 2018 et 2019).

L'emprunt 2020 est estimé à 1,06 M€.

### **III.5. Budget Annexe Transport**

En 2020, le taux du Versement Transport est maintenu à 0,8%. En 2020, les dépenses de gestion s'élèvent à 3 699 000 € et le versement transport est estimé à 2 487 000 €. La participation du budget principal est de 1 M€. Au niveau de l'investissement, 118 000 € sont inscrits pour le renouvellement partiel du mobilier urbain et le jalonnement des modes doux.

### **III.6. Budget Annexe des Ordures Ménagères**

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et reversée au SICTOM. Le taux n'a pas été modifié depuis 11 ans et il est reconduit pour l'année 2020.

## **IV. DETTE CONSOLIDÉE**

Tous budgets confondus, la dette de la communauté ressort à 84 830 895 € tous budgets confondus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour un taux de 2,25% et une durée de vie résiduelle moyenne de 11 ans et 11 mois. 67,1% de l'encours est à taux fixes et 32,9% à taux monétaires. Avec près de 33% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,68% et avec un faible risque de progression sur le futur exercice.

Courant 2020 cinq emprunts, qui sont en phase de mobilisation sur index monétaires, basculeront sur du taux fixe pour la phase de consolidation. Cela viendra modifier la répartition par type de taux avec un renforcement du fonds d'endettement à taux fixe.

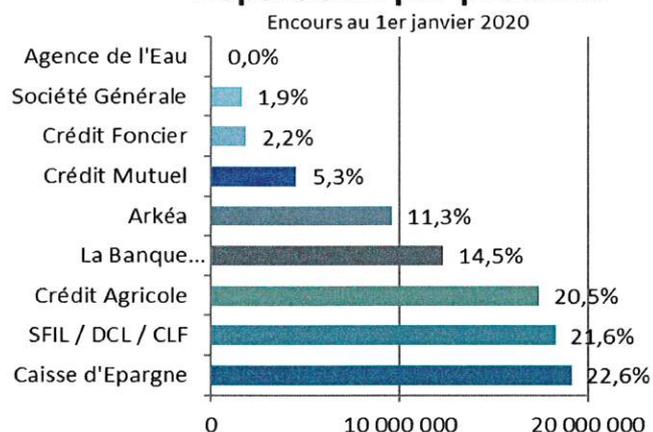
Il est envisagé d'accentuer la partie variable de l'encours dans le cadre du financement des futurs équipements sur le budget principal. Le choix de la stratégie de taux sera fait en fonction des opportunités offertes par le marché et de nos besoins.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

Il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables et que notre communauté devrait en tirer avantage aussi bien pour des financements à taux fixe que pour des solutions à taux variables.

La répartition par prêteur permet d'observer si la communauté subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).

## Répartition par prêteurs



L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, l'agglomération privilégie le partenariat bancaire dans toutes ses consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

| BUDGET             | Encours au 1er janvier 2020 | Emprunt d'équilibre |
|--------------------|-----------------------------|---------------------|
| Principal          | 29 300 933 €                | 7 422 000 €         |
| Assainissement     | 31 571 798 €                | 3 000 000 €         |
| Eau                | 6 475 496 €                 | 2 400 000 €         |
| Gemapi             | 0 €                         | 1 062 000 €         |
| La Capucière       | 10 497 689 €                | 5 066 431 €         |
| La Méditerranéenne | 4 147 627 €                 | 3 140 000 €         |
| Le Puech           | 1 337 351 €                 | 402 300 €           |
| Le Roubié          | 1 500 000 €                 | 1 119 593 €         |
| Jacques Cœur       | 0 €                         | 600 000 €           |
| Extension Source   | 0 €                         | 525 000 €           |
| Hameau Agricole    | 0 €                         | 50 000 €            |
| Roches Bleues      | 0 €                         | 15 000 €            |
| Audacieux          | 0 €                         | 27 000 €            |
| Parc Techno        | 0 €                         | 10 000 €            |
| Clairettes         | 0 €                         | 3 000 €             |

